

« 100 % santé » : le SDA demande aux assurances santé de respecter leurs engagements en préservant le libre choix des patients

A partir du 1^{er} janvier 2021, le « 100% santé » va permettre à tous les français atteints de troubles de l'audition d'avoir accès à des solutions auditives avec un « reste à charge zéro ».

Grâce à cette réforme historique, tous les Français pourront bénéficier de l'expertise des audioprothésistes et de l'accès aux aides auditives pour mieux vivre leur vie professionnelle et personnelle, et réduire les risques liés à la mal-audition : isolement social, perte d'emploi, perte d'autonomie pour les plus âgés ...

Le Syndicat des audioprothésistes (SDA) attire l'attention sur le fait que cette avancée révolutionnaire comporte certains risques qui pourraient compromettre son succès.

Le SDA plaide pour que cessent les publicités trompeuses et mercantiles, induisant une consommation non médicalement justifiée et assimilant les aides auditives à de simples biens de consommation.

Il n'existe, par exemple, aucune justification médicale à posséder une deuxième paire d'aides auditives ou encore à offrir un smartphone, afin de palier un trouble auditif.

Ces dérives sont connues et dénoncées de longue date par les associations de patients. Cette analyse est également partagée par l'Administration. Ainsi, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), dès 2013, recommandait la régulation de la publicité dans le secteur : *« La publicité n'améliore pas l'information des usagers ou des financeurs et renchérit le coût des prothèses. (...) Les personnes notamment âgées, se voient proposer (...) des aides techniques absurdes (...) des prothèses « invisibles », mais non adaptées à l'évolution de leur surdit   etc. »*

Les assurances complémentaires santé doivent préserver le libre choix des patients. Les aides auditives de classe 2 fournissent des options techniques spécifiques et supplémentaires par rapport aux aides auditives de classe 1, pouvant, par exemple, faciliter la vie au travail ou améliorer la réhabilitation de certaines pathologies.

En abaissant de manière significative le niveau de remboursement de ces matériels, les organismes complémentaires font augmenter de manière importante le reste à charge pour le patient qui souhaite avoir accès à une solution plus évoluée ou plus adaptée à ses besoins (connectivité, ergonomie...).

Cela conduit à une restriction du libre choix de son équipement par le patient, en excluant de fait l'accessibilité à tous les matériels hors « 100% santé », notamment pour les plus modestes.

Pourtant, les études le montrent, l'utilisateur qui ne peut choisir son équipement s'implique beaucoup moins pour optimiser et utiliser son appareil au quotidien, avec des abandons plus nombreux à la clé.

Rappelons que l'accord signé en 2018 entre la Ministre de la santé, les professionnels et les complémentaires santé indiquait que le « 100 % santé » était composé *« d'équipements de qualité qui permettent de répondre aux besoins essentiels des Français, tout en préservant leur liberté de choix. »*

Dans ce cadre, le SDA demande aux assurances santé de respecter leurs engagements et de ne pas entraver le « 100 % santé » en préservant le libre choix des patients et en garantissant un remboursement minimal équivalent, quel que soit le dispositif choisi par l'utilisateur.

À propos du SDA (ex-UNSAF)

Le Syndicat des audioprothésistes (SDA ex-UNSAF) est l'organisme professionnel représentatif des 4 100 audioprothésistes de France. Il siège à l'[Union nationale des professionnels de santé \(UNPS\)](#), l'[Union Nationale des Professions Libérales \(UNAPL\)](#) et au Haut Conseil des professions paramédicales (HCPP). Il est le signataire de la convention nationale de tiers-payant et de l'accord cadre interprofessionnel (ACIP), conclus avec les Caisses nationales d'assurance maladie.

Le SDA est présent au niveau européen au sein de l'[Association européenne des audioprothésistes \(AEA\)](#) et est membre du [World Hearing Forum](#) de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Il est présidé depuis juin 2012 par Luis Godinho.

Centrales et enseignes partenaires du SDA : Audition Conseil, Centrale des Audioprothésistes CDA, Delphis, Dyapason, Entendre, Luz Audio.

Pour toute information complémentaire : unsaf.org - twitter.com/syndicat_audio - linkedin.com/company/syndicat-audioprotesistes/

Contact Presse

Luis Godinho – 06 88 88 07 83 - contact@unsaf.org

Nicolas Merlet - 06 25 79 64 79 - nicolasmerlet@ortus-sante.fr